



Le Département poursuit son soutien financier aux projets du territoire Le Havre Seine Métropole

Les 2 collectivités signent le contrat de territoire Le Havre Seine Métropole, prolongé jusqu'en 2022.

« Grâce à l'engagement du Département et de ses partenaires, Le Havre Seine Métropole porte des projets ambitieux pour le développement de toutes les communes et le bien-être de ses habitants », commente Edouard PHILIPPE, président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

« En tant que chef de file des solidarités, le Département de la Seine-Maritime s'engage auprès de ses territoires par le biais de contrats de territoires. Ainsi, le Département s'implique dans la réalisation de projets structurants. La mise en place de cette politique permet au Conseil départemental d'agir en faveur des territoires en les aidant à s'équiper et à se moderniser », Bertrand BELLANGER, président du Département de la Seine-Maritime.

Fusion des anciens contrats de territoire et nouveau terme (2022)

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est née le 1^{er} janvier 2019 de la fusion de la communauté de l'agglomération havraise (CODAH), des communautés de communes Caux Estuaire et du canton de Criquetot-l'Esneval. Chacune bénéficiait d'un contrat de territoire signé avec le Département.

Aujourd'hui, afin de répondre aux enjeux et priorités de la Communauté urbaine et dans un souci d'harmonisation des échéances des contrats existants, ces trois contrats sont rassemblés dans un contrat unique global portant sur la période 2015-2022.

Ce nouveau contrat est l'occasion, de prolonger de deux ans les engagements du Département (au 31/12/2022) et de réviser la liste des opérations en fonction des priorités du territoire.

Près de 2,3 M€ de projets nouveaux pour le territoire

Ce nouveau contrat acte le soutien à 8 nouveaux projets du territoire dotés d'un financement du Département à hauteur de 2,3 M€. Le contrat de territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole porte ainsi sur **24 actions** pour un **montant total prévisionnel de dépenses de 125 M€** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel **de 86 M€** ;
- le Département de la Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de **14 M€** (au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement du Territoire (FDADT).
- les autres financeurs, pour cofinancement attendu à hauteur de **25 M€**.

.../...

Huit actions nouvelles autour de 3 axes structurants

Certains projets fléchés dans ce nouveau contrat ont d'ores-et-déjà été réalisés et financés. De nouvelles opérations y sont également intégrées, autour de 3 axes forts pour le territoire : aménagement durable et développement économique, attractivité et développement touristique et amélioration du cadre de vie et développement des mobilités.

Parmi les nouveaux projets : la préservation de la promenade dite du *Bout-du-Monde* à **Sainte-Adresse** ; l'aménagement d'une activité maraîchère et d'un parc public à **Gonfreville l'Orcher** ; le réaménagement du parking de la plage de **Saint-Jouin-Bruneval** ; la rénovation du centre aquatique des Bains des Docks au **Havre**, ...

En dehors du contrat, le Département s'est aussi engagé à soutenir des projets portés par des communes, au titre de ses politiques sectorielles de financement. Parmi ces nouveaux projets on peut par exemple citer la création d'un nouveau dojo à **Octeville sur Mer** ; la réhabilitation du groupe scolaire à **Saint-Aubin-Routot** ; la création d'un pôle médical à **Turretot** ; la création de jardins partagés et d'un verger municipal à **Harfleur** ; la réhabilitation de l'Abbaye de **Montivilliers**.

contacts presse :

Le Havre Seine Métropole : Sébastien VAU-RIHAL sebastien.vaur-rihal@lehavremetro.fr – tél. 02.35.19.43 41 – 06 79 03 65 05

Département de la Seine-Maritime : Camille Rousée – camille.rousee@seinemaritime.fr – 06 58 56 52 39